

Montauban, le 24 février 2017

## Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

### **Signature de la convention de revitalisation de centre-bourg et de développement territorial de Lauzerte**

*Vendredi 24 février, la convention de revitalisation de centre bourg et de développement territorial de Lauzerte, d'une durée de six ans, a été signée entre l'État, la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, la commune de Lauzerte, le département de Tarn-et-Garonne et la Caisse des dépôts et consignations en présence de la première vice-présidente du conseil régional d'Occitanie.*

*Cette convention est l'aboutissement d'un travail commun effectué en concertation avec les deux collectivités concernées, les services de l'État, ainsi que de nombreux partenaires dont le conseil régional, le conseil départemental, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires, le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat, le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE).*

### **Une nouvelle dynamique pour définir une stratégie globale de développement territorial.**

Afin de revitaliser certaines zones rurales et périurbaines, le Gouvernement a lancé en 2014 un dispositif expérimental, destiné aux centre-bourgs de moins de 10 000 habitants. Cette expérimentation est co-pilotée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en lien avec les différents services ministériels.

La commune de Lauzerte et la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, territoire cible identifié par les services de l'État, ont été retenues par le Gouvernement en novembre 2014 dans le cadre d'un « appel à manifestation d'intérêt (AMI centre-bourg) », pour bénéficier d'un soutien renforcé de l'Etat et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Le projet de revitalisation de centre bourg et de développement territorial de Lauzerte compte parmi les 7 projets lauréats de la région Occitanie sur les 54 au niveau national.

L'AMI centre bourg constitue une opportunité pour mettre en œuvre une intercommunalité de projet et créer, en s'appuyant sur la revitalisation du centre bourg de Lauzerte, une dynamique plus large de développement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

### **Contact presse :**

## **Un projet fédérateur pour la revitalisation du centre bourg de Lauzerte et le développement du territoire intercommunal, qui bénéficie d'un soutien financier renforcé de l'État**

La convention de revitalisation est l'aboutissement d'un travail commun engagé il y a plus de deux ans en concertation avec les deux collectivités concernées, les services de l'État, ainsi que de nombreux partenaires : le conseil régional, le conseil départemental, la Caisse des dépôts et consignations, les chambres consulaires, le bailleur social Tarn-et-Garonne Habitat, le conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE), ...

L'objectif du projet de revitalisation de Lauzerte est de freiner les constructions en périphérie afin de protéger les espaces agricoles et naturels et de reconquérir les coeurs des villages. Si ce projet s'attache à traiter la problématique habitat avec des enjeux plus accentués sur Lauzerte, il comporte également un volet développement territorial en particulier économique et touristique.

Des plans d'action sont déclinés sur les thématiques suivantes : patrimoine et environnement, habitat et espace urbain, services, commerces et équipements de proximité, développement territorial.

L'État accompagne financièrement les collectivités concernées tant en matière d'ingénierie et d'études qu'en matière d'investissements en mobilisant plusieurs outils financiers : d'abord, un budget dédié au dispositif « AMI » avec des crédits de l'ANAH, les aides à la pierre et les crédits d'ingénierie du fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT). Ainsi le poste de chef de projet est subventionné par le FNADT à hauteur de 70 % pendant trois ans de 2015 à 2018, soit 242 000 € de subvention.

A ces crédits dédiés, s'ajoutent ceux liés aux différentes politiques sectorielles de l'État et des collectivités régionale et départementale, ainsi que les dispositifs d'intervention de la caisse des dépôts et consignations, des opérateurs publics et des investisseurs privés.

S'agissant de l'État, les enveloppes budgétaires nationales pour la dotation d'équipement des territoires ruraux – DETR - et le fonds de soutien à l'investissement public local – FSIPL – sont renforcées en 2017.

### **La signature de la convention marque le début de la phase opérationnelle de revitalisation.**

La convention de revitalisation engage notamment une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) d'une durée de six ans. L'objectif de l'ANAH est de réhabiliter sur six ans 213 logements.

Ce dispositif permettra d'accompagner les ménages les plus modestes dans des travaux d'amélioration de leur logement, d'inciter les bailleurs à rénover des logements en centre bourg, de reconquérir des logements vacants ou très dégradés.

Opération phare de reconquête des logements vacants, la transformation de logements insalubres ou en péril au coeur de Lauzerte pour y installer en rez-de-chaussée la cantine de l'école et à l'étage des logements conventionnés.

---

#### **Contact presse :**

*Bureau de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47  
Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr*